
*Le vingt-six Juillet, mil neuf cent un, pardevant
Mesire T. Godfrey Carey, Chevalier, Baillif,
présents : Jean Richardson Tardif, Nicolas
Domaille, Hubert Le Cocq, William Mansell,
MacCulloch, Ferdinand Beckwith Mainguy,
Alfred Henry Collings, Jean Nant Brouard,
Edward Charles Ozanne et Henry Alexander
Giffard, écuyers, Jurés.*

Cadet Corps. Vu la délibération des États en leur assemblée
du 24 Juillet 1901, approuvant les dispositions du
projet d'Ordonnance relative aux Compagnies
d'Écoliers volontaires.

LA COUR, ouïes les conclusions des Officiers du
Roi, a ordonné et ordonne.

Dans le cas où une école établie dans cette île
fournira un nombre suffisant d'écoliers volontaires
pour former une Compagnie anglisée "Cadet Corps"

telle Compagnie sera, avec l'approbation de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, attachée à un des régiments de la Milice Royale de cette Ile de Guernsey, sujet toutes fois en matière de discipline aux mêmes conditions que celles auxquelles de pareils corps attachés aux régiments volontaires en Angleterre sont assujettis.
